Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Guide de la scolarisation à la maison

2023-2024

Document destiné aux parents et aux directions d'établissement

Au besoin, vous retrouverez tous les annexes en formulaire interactif sur notre site :
https://csscdr.gouv.qc.ca/

Services éducatifs
819 379-6565, poste 7317
scolarisation_maison@csduroy.qc.ca

Ce document est inspiré des documents officiels suivants :

- Gazette officielle du Québec 17 juillet 2019, décret 787-2019
- Gazette officielle du Québec 13 juin 2018, décret 644-2018.
- Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).
- Modèle de demande de services du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (DEM : Direction de l'enseignement à la maison).
- Document de soutien destiné aux responsables désignés dans les commissions scolaires (DEM) janvier 2019.

Mise à jour le 19 juin 2023

Comment trouver les documents de référence sur notre site Scolarisation à la maison

- Google : https://csscdr.gouv.qc.ca/
- Je suis…cliquer sur le menu déroulant (choisir « parent »)
- Choisir l'encadré :

  Scolarisation à la maison
  Pour tout savoir!

- Cliquer sur : Plus de détail

  +

- Descendre jusqu'à l'onglet : Scolarisation à la maison

  +

- Tous les documents de références s'y retrouvent, vous n'avez qu'à cliquer sur le document désiré.

Table des matières

INSCRIPTION (article 2 et 3 du règlement) 4
Projet d'apprentissage (article 4 à 7 du règlement) 5
Ressources éducatives 6
Évaluation des apprentissages (article 11 à 14 et 15 à 19 du Règlement) 9
Normes et modalités d'évaluation du Centre de services scolaire 11
Annexe 1 – Formulaire d'avis de scolarisation à la maison par les parents 16
Annexe 2 – Formulaire de demande de prêt de manuels scolaires 17
Annexe 3 – Formulaire de demande d'accès aux locaux et aux ressources matériels 20
Annexe 4 – Déclaration relatives aux antécédents judiciaires 23
Annexe 5 – Formulaire de demande de services complémentaires 27
Annexe 6 – Formulaire à l'échange de renseignements personnels 29
Annexe 7 – Formulaire d'inscription à une épreuve imposée par le CSS ou par le ministre 30
Annexe 8 – Mesures d'adaptation pour l'évaluation des apprentissages 32
Annexe 9 – Plan d'intervention de l'élève 33

Cadre légal

(Loi sur l'instruction publique (article 14 et 15)

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

14. *Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.*
1988, c. 84, a. 14; 1990, c. 8, a. 2.

15. Est dispensé de l'obligation de fréquenter une école l'enfant qui :

4° *reçoit à la maison un enseignement approprié, pourvu que soient remplies les conditions suivantes :*

a) un avis écrit à cet effet est transmis par ses parents au ministre et au centre de services scolaire compétent;

b) un projet d'apprentissage visant à instruire, à socialiser et à qualifier l'enfant, par le développement de compétences fondamentales, notamment en littératie, en numératie et en résolution de problèmes, et par l'apprentissage de la langue française, est soumis au ministre et mis en œuvre par ses parents;

c) le suivi de l'enseignement est assuré par le ministre;

d) toute autre condition ou modalité déterminée par règlement du gouvernement, notamment celles relatives aux caractéristiques du projet d'apprentissage, à l'évaluation annuelle de la progression de l'enfant et au processus applicable en cas de difficulté liée au projet d'apprentissage ou à sa mise en œuvre.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre juridique (10 décembre 2020), ***le Ministère est dorénavant responsable d'assurer le suivi de l'enseignement à la maison****. Les parents doivent élaborer et mettre en œuvre un projet d'apprentissage et suivre la progression de leur enfant alors que les centres scolaires sont responsables d'offrir à l'enfant le soutien décrit dans ce présent document.*

Ce document présente les nouvelles responsabilités des différents acteurs concernés. Le Règlement sur l'enseignement à la maison (RLRQ, chapitre 1-12.3, r. 6.01)[1] *demeure cependant le document officiel auquel se référer pour interprétation.*

[1] http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-13.3,%20r.%206.01/

INSCRIPTION (article 2 et 3 du règlement)			
Responsabilité	**Parents**	**Centre de services scolaire**	**Ministre**
QUOI ?	Un avis écrit au ministère **et** au Centre de services scolaire ▪ Au Ministère : par le **formulaire ministériel** disponible sur le site : https://enseignementmaison.education.gouv.qc.ca/em/app/esem/compte_utilisateur/utilisateurs/fr/a/login ▪ Au CSS Chemin-du-Roy : compléter le formulaire CSS **annexe 1** **Faire parvenir à :** scolarisation_maison@csduroy.qc.ca	Rendre disponibles les informations relatives à l'inscription d'un enfant scolarisé à la maison[2].	Recevoir l'avis de scolarisation à la maison. **Attribuer une personne-ressource** qui contactera le parent.
QUAND ?	▪ Au plus tard le **1er juillet** de chaque année. ▪ Dans les **dix jours** suivant la date de cessation de fréquentation d'un établissement scolaire (article 3).		
Note explicative : L'inscription de l'enfant comme étant « *scolarisé à la maison* » permet au Centre de services scolaire d'obtenir un **code permanent** à l'enfant si celui-ci n'a jamais fréquenté un établissement scolaire. Le code permanent est nécessaire afin de bénéficier des différents services offerts dans ce présent document incluant l'accès aux évaluations des apprentissages. Prenez note que le certificat de naissance est nécessaire pour procéder à la demande d'un code permanent.			

Réintégration en classe : considérant que la DEM n'émet aucun résultat scolaire, l'école peut demander au parent de lui remettre le portfolio. L'école recevant l'enfant peut procéder à des évaluations des apprentissages afin de mieux le situer selon son niveau de compétence.

[2] www.csduroy.qc.ca

Projet d'apprentissage (article 4 à 7 du règlement)			
Responsabilité	**Parents**	**Centre de services scolaire**	**Ministre**
QUOI ?	Vous trouverez toutes les informations sur le site de la DEM : http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/ Direction de l'enseignement à la maison Ministère de l'Éducation 600, rue Fullum, 8e étage Montréal (Québec) H2K 4L1 514 787-3583 poste 5410 1 877 787-3583 Téléc. : 514 864-8921	▪ Peut exiger le projet d'apprentissage de l'enfant pour le prêt de **matériel scolaire**, l'utilisation des **ressources documentaires** de la bibliothèque et l'octroi de **services complémentaires**. ▪ Ne peut pas exiger le projet d'apprentissage pour l'accès aux infrastructures.	▪ **Prête assistance** aux parents qui le requièrent dans l'élaboration du projet d'apprentissage (article 6). ▪ **Examine les projets** d'apprentissage. Au besoin, avise les parents par écrit que le projet d'apprentissage ne remplit pas les conditions et les modalités applicables en indiquant les motifs et les recommandations. ▪ **Analyse les demandes** de dispense transmises par les parents d'enfant ayant un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. ▪ Peut sur demande des parents d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le dispenser en partie des dispositions de l'article 4 et 5.
QUAND ?	▪ Au plus tard le **30 septembre** ou dans les **30 jours** suivant la cessation de la fréquentation scolaire dans un établissement d'enseignement.		

Ressources éducatives		
Manuels didactiques (article 20)	**Responsabilité des parents**	**Enjeux**
▪ Volumes scolaires d'une maison d'édition, **selon leur disponibilité.** P ▪ Guides de l'enseignant et clés de correction[3] (**consultation sur place seulement**). **Ne sont pas inclus** (par respect aux droits d'auteur) : ▪ évaluations ministérielles[4] ; ▪ évaluations du Centre de services scolaire et des établissements scolaires ; ▪ licences informatiques ; ▪ toutes productions réalisées par un membre du personnel des écoles ou du Centre de services scolaire.	Les parents doivent : ▪ Au CSS Chemin-du-Roy : compléter le formulaire **annexe 2** **Faire parvenir à :** scolarisation_maison@csduroy.qc.ca ▪ **Joindre une copie du projet d'apprentissage** de l'enfant ; ▪ Remettre les volumes scolaires empruntés au plus tard le **30 juin** à l'école désignée. La demande doit être acheminée **après le 30 septembre** afin de s'assurer de la disponibilité de la ressource demandée. Le **code permanent** de l'enfant[5] doit obligatoirement être inscrit au formulaire.	**Sous réserve de leur disponibilité :** ▪ les volumes scolaires sont prêtés gratuitement à l'enfant et les cahiers d'activités peuvent être achetés à même titre que les élèves scolarisés à l'école ; ▪ le guide de l'enseignant et les clés de correction peuvent être consultés sur place, selon la disponibilité à l'école désignée. Le parent doit préalablement prendre un rendez-vous de consultation auprès de la secrétaire de l'école attitrée, après avoir soumis une demande au responsable du Centre de services scolaire. Il est interdit de reproduire ou de prendre en photo le contenu des guides de l'enseignant et des clés de correction afin de respecter les droits d'auteur des maisons d'édition.

[3] Attention! certaines conditions s'appliquent. Voir section « Enjeux » de ce présent tableau.
[4] Voir section « *Enjeux* » de ce présent tableau
[5] Voir section « *Inscription* » de ce présent document.

Locaux, services et matériel (article 22)	Responsabilité des parents	Enjeux
▪ Laboratoires de sciences et le matériel spécifique ; ▪ laboratoire informatique ; ▪ gymnase et le matériel spécifique ; ▪ auditorium ou le local d'arts ; ▪ bibliothèque scolaire. **N'est pas inclus** : ▪ matériel d'arts périssable ; ▪ les services d'activités parascolaires en sport, en art ou autres disciplines.	Les parents doivent : ▪ Au CSS Chemin-du-Roy : compléter le formulaire **annexe 3** **Faire parvenir à :** scolarisation_maison@csduroy.qc.ca ▪ **Joindre une copie du projet d'apprentissage** de l'enfant dans le cas de l'utilisation de **matériel** de sciences, d'informatique et d'arts ; ▪ faire parvenir la déclaration des antécédents judiciaires[6] de la personne accompagnatrice, formulaire **annexe 4**. La demande doit être acheminée minimalement **15 jours ouvrables** avant la date d'utilisation souhaitée.	**Sous réserve de leur disponibilité :** ▪ la réservation de l'un de ces locaux doit respecter les heures d'utilisation de l'école attitrée ; ▪ l'enfant doit être accompagné d'un adulte accompagnateur en tout temps ; ▪ une personne désignée par le Centre de services scolaire doit également être présente en tout temps, peu importe le type de local ; ▪ bibliothèque: les ressources bibliographiques et documentaires doivent être consultées sur place et peuvent être reproduites selon les règles de droits d'auteur ; ▪ la personne accompagnatrice et l'enfant doivent signer et s'engager (**annexe 3**) à respecter les règles de sécurité inhérentes à l'utilisation du laboratoire, du matériel de sciences, des règles d'utilisation des technologies de l'information, du matériel et de l'équipement nécessaires à l'activité artistique, sportive mis à sa disposition ; ▪ l'accès aux locaux se limite à l'enfant ainsi qu'à un maximum de deux personnes accompagnatrices. Dans un souci de sécurité, les enfants d'âge préscolaire ne sont pas admis dans les locaux. Seul l'enfant qui reçoit l'enseignement à la maison peut être présent, participer et utiliser le matériel et les locaux mis à sa disposition.

[6] Selon la politique des ressources humaines et le plan d'action contre la violence et l'intimidation de la commission scolaire du Chemin-du-Roy

Note explicative :

Les manuels, le matériel didactique et les locaux mis à la disposition de l'enfant doivent demeurer intacts. Dans le cas contraire, des **frais de remboursement** pourraient s'imposer au même titre que si l'enfant fréquentait un établissement scolaire (LIP 18.2).

Le Centre de services scolaire **ne peut garantir** l'usage exclusif d'un local. Advenant que les demandes d'utilisation d'un local dépassent la capacité d'accueil de celui-ci, les demandes seront traitées par ordre de réception.

Le Centre de services scolaire **peut refuser** l'accès à des ressources si elle considère que la santé ou la sécurité des personnes peut être compromise. Elle se réserve le droit d'interrompre une activité vécue par un enfant dans ses locaux advenant que l'enfant, ou la personne accompagnatrice, ne respecte pas les consignes de sécurité données par la personne responsable. L'enfant ne peut, en aucun cas, être laissé seul dans le local.

Services complémentaires (article 21)	Responsabilité des parents	Enjeux
Services possibles : • psychologie ; • psychoéducation ; • éducation spécialisée ; • orthopédagogie ; • orthophonie ; • information et orientation scolaires et professionnelles.	Les parents doivent : ▪ Au CSS Chemin-du-Roy : compléter le formulaire **annexe 5** **Faire parvenir à :** scolarisation_maison@csduroy.qc.ca ▪ **Joindre une copie du projet d'apprentissage** de l'enfant. Le code permanent de l'enfant[7] doit obligatoirement être inscrit au formulaire.	**Sous réserve de leur disponibilité :** ▪ le service sera desservi à l'école désignée par le responsable du Centre de services scolaire qui devra tenir compte des besoins spécifiques de l'enfant et du projet d'apprentissage ; ▪ si le service n'est pas disponible, le nom de l'enfant figurera sur la même **liste d'attente** que les enfants scolarisés dans un établissement scolaire.

Note explicative

Pour les services de psychologie, d'orthopédagogie et d'orthophonie, tout **rapport existant et le plus récent**, rédigé par un professionnel externe ou d'un professionnel relié au service complémentaire en question doit être joint au formulaire de **l'annexe 5**. Il est important que le rapport du professionnel soit précis et détaillé quant aux difficultés rencontrées. Le Centre de services scolaire, selon l'analyse du dossier, procèdera à la demande de services selon la politique locale de l'adaptation scolaire.[8] Seuls les professionnels des disciplines inscrites sur le formulaire présenté en annexe 5 sont admis à titre de professionnels externes. Les services disponibles peuvent varier et sont offerts, sauf exception, en groupe ou en sous-groupe au lieu déterminé par le Centre de services scolaire.

7 Voir section « Inscription » de ce présent document.
8 Réf. Politique locale relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou EHDAA, www.csduroy.qc.ca

Évaluation des apprentissages (article 11 à 14 et 15 à 19 du Règlement)			
Responsabilité	**Parents**	**Centre de services scolaire**	▪ **Ministre**
QUOI ?	Les parents doivent dresser **deux bilans** par année. Un bilan de progression **(mi-parcours et fin de projet)** pourrait notamment être : 1. Des commentaires sur l'état de la progression des apprentissages de l'enfant. 2. Les évaluations réalisées pour mesurer l'état de la progression des apprentissages de l'enfant parmi les 5 modes d'évaluation proposés au règlement RLRQ, (chap. 1-13.3,r6.01) **Les bilans doivent être envoyés à la DEM** (personnes-ressources) et non au centre scolaire. Les **épreuves obligatoires et uniques du ministre** sont **obligatoires depuis juin 2022** pour tous les enfants concernés par le niveau scolaire, au même titre que les enfants d'un établissement scolaire. **Réf. Page 11**	Le Centre de services scolaire doit : ▪ permettre à l'enfant d'être candidat à toute épreuve imposée par le ministre ou locale du CSS (réf. section « Normes et modalités d'évaluation » p.10) .	▪ Prête assistance aux parents en cas de difficulté liée à la mise en œuvre du projet d'apprentissage et leur soumettre des recommandations visant à y remédier. ▪ **Examine les bilans** transmis par les parents. Au besoin, avise les parents par écrit que le bilan ne permet pas d'apprécier adéquatement la progression de l'enfant en indiquant les motifs, les recommandations et la possibilité de demander au ministre de procéder à l'évaluation de la progression de l'enfant. ▪ **Évalue** la progression des apprentissages des enfants pour lesquels les parents ont soumis un **portfolio** au ministre. ▪ ***Informe*** les parents des normes et des modalités relatives aux **épreuves ministérielles** et à la sanction des études. ▪ **Guide à l'intention des parents sur les épreuves ministérielles (Primaire, Secondaire)** http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/parents-et-tuteurs/examens-et-epreuves/guides-a-lintention-des-parents/ ,.
QUAND ?	Un bilan de mi-parcours du projet doit être envoyé **à la DEM (personnes-ressources** attitrées à la famille) entre le **3e et le 5e mois** suivant le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Un bilan de fin de parcours du projet doit aussi être transmis à la personne-ressource au plus tard le **15 juin** de chaque année scolaire (article 16).	Les épreuves offertes par le Centre de services scolaire se réalisent selon l'horaire établi par celui-ci. https://csscdr.gouv.qc.ca/ Section normes et modalités	L'horaire des épreuves ministérielles se retrouve sur le site du ministère. http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/evaluation-des-apprentissages-et-epreuves-ministerielles/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/

Évaluation des apprentissages (article 11 à 14 et 15 à 19 du Règlement)			
Responsabilité	**Parents**	**Centre de services scolaire**	▪ **Ministre**
COMMENT ?	Le parent doit faire parvenir à la Direction de l'enseignement à la maison, les éléments d'évaluation convenus avec celle-ci : ▪ par courriel ; ▪ par courrier ; ▪ tout autre mode de communication consenti par la Direction de l'enseignement à la maison. ▪ **Le parent doit inscrire son enfant** aux épreuves du ministre ou si désiré, aux épreuves offertes par le CSS. Compléter le formulaire **annexe 7** **Faire parvenir à :** scolarisation_maison@csduroy.qc.ca **avant le 1er mars.**		

Normes et modalités d'évaluation du Centre de services scolaire [9]

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy offre des épreuves locales dans les matières de base pour le primaire (mathématique ; français ; anglais) et à toutes les matières pour le secondaire.

Épreuves **locales** du Centre scolaire **(non obligatoire)**

- **1e 2e 3e 5e année du primaire:** français, mathématique.
- **4e année du primaire** : mathématique.
- **6e année du primaire** : anglais
- **Toutes les matières au secondaire** (autres que les épreuves du ministre).

Épreuves **obligatoires** du ministre **(obligatoire)**

- **4e année du primaire** : français langue d'enseignement (lecture, écriture)
- **6e année du primaire**: français langue d'enseignement (lecture, écriture), mathématique (situations d'application, situation problème)
- **2e secondaire** : français langue d'enseignement (écriture)

Épreuves **uniques** du ministre **(obligatoire)**

- **4e secondaire** : mathématique, sciences, histoire du Québec et du Canada.
- **5e secondaire** : français, anglais.

L'horaire des examens sera envoyé à la fin avril, aux enfants préalablement inscrits par l'annexe 7.
À noter que **le service d'évaluation par portfolio n'est pas offert** par le Centre.

Pour **inscrire leur enfant aux épreuves** ministérielles et si désiré aux épreuves locales, le parent doit:

- Faire la demande au CSS au plus tard le **1er mars de chaque année**.
- Cette demande doit se faire à l'aide du formulaire **annexe 7**.
- Le projet d'apprentissage de l'enfant doit être acheminé avec l'annexe 7 pour la **4e 5e** secondaire seulement.
    - l'enfant devra se présenter à l'endroit désigné, à la journée et à l'heure déterminée par le Centre de services scolaire ;
    - seul l'enfant sera admis dans la salle où l'épreuve doit être réalisée ;
    - l'identité de l'enfant sera vérifiée à l'aide d'une carte d'identité si possible avec photo ;
    - l'enfant devra avoir son matériel de base (crayon, efface, etc.) ainsi que tout le matériel exigé et autorisé selon l'épreuve.

Le parent de l'enfant recevra le résultat de l'épreuve par écrit. Les épreuves sont la propriété du Centre de services scolaire ou du ministre et doivent demeurer confidentielles. Les parents et les élèves ne recevront aucune copie de la correction ou de l'évaluation. Par contre, le parent peut demander à voir la correction sur place sous la supervision de la personne responsable de l'évaluation. À sa demande, les épreuves corrigées peuvent être envoyées au ministre.

Diplôme d'études secondaires[10]

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires, les enfants recevant l'enseignement à la maison doivent se soumettre aux mêmes règles de sanction des études que les élèves qui fréquentent une école.

Formation générale des jeunes (FGJ)

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé **au moins 54 unités** de la **4e** et de la **5e** secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins **20 unités de la 5e secondaire** et les

9 Les normes et modalités d'évaluation du Centre de services scolaire sont révisées chaque année.
10 Diplôme et sanction des études : http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/bulletin-releve-diplome/

Normes et modalités d'évaluation du Centre de services scolaire [9]

unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5e secondaire (programme ministériel de base ou enrichi);
- 4 unités de mathématique de la 4e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4e secondaire;
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4e secondaire
- 2 unités d'arts de la 4e secondaire (un des quatre programmes de base ministériels);
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5e secondaire.

http : // www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/

Pour toutes questions relatives à la sanction des études, à la constitution des résultats pour les programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires : http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/parents-et-tuteurs/evaluation-apprentissages-epreuves-ministerielles

Responsable de la **sanction des études** au CSS : **819-379-5989 poste 7315**

Mesures d'adaptation en lien aux évaluations des apprentissages[11]

La Loi sur l'instruction publique dispose d'un outil qui permet d'adapter les **services éducatifs** aux besoins des élèves : « *le plan d'intervention de l'élève* ». (**Annexe 9**)

http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/
Documents : Espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison

Le parent peut aussi faire la demande du formulaire de demande d'adaptation pour **passation d'une épreuve**. Il doit en faire la demande **à sa personne-ressource** de la DEM.

Courriel

Direction de l'enseignement à la maison
Ministère de l'Éducation
600, rue Fullum, 8e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

514 787-3583 poste 5410
1 877 787-3583
Téléc. : 514 864-8921

Si un plan d'intervention a déjà été réalisé dans une école, veuillez le joindre à l'envoi.

11 Réf. chapitre 5 du guide de la sanction des études MEQ http://education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpsa/sanction/Guide-sanction-2015_fr.pdf

HORAIRE DES ÉPREUVES (* Date à venir : sera publié à la mi-avril de chaque année scolaire)				
Primaire : endroit à déterminer				
Niveau	**Français/lecture**	**Français/écriture**	**Mathématique/raisonner**	**Anglais**
Primaire 1er cycle **(1e année)**	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	
Primaire Fin 1er cycle **(2e année)**	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	
Primaire 2e cycle **(3e année)**	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	
Primaire Fin 2e cycle **(4e année)**	Épreuve **ministérielle** http : // www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/	Épreuve **ministérielle** http : // www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	
Primaire 3e cycle **(5e année)**	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	Épreuve **locale** CSS *Date à venir	
Primaire Fin 3e cycle **(6e année)**	Épreuve **ministérielle** http : // www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/	Épreuve **ministérielle** http : // www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/	Épreuve **ministérielle** http : // www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/	Épreuve **locale** CSS *Date à venir

Secondaire : passation dans une école du secondaire attitrée par la responsable de la scolarisation maison	
2e secondaire	Épreuve **ministérielle en français** http : // www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/ L'horaire des épreuves **locales** sera transmis personnellement aux parents qui en auront fait la demande à l'aide de l'annexe 7.
1re à la 3e secondaire	L'horaire des épreuves **locales** sera transmis personnellement aux parents qui en auront fait la demande à l'aide de l'annexe 7.
4e et 5e secondaire	Les épreuves **uniques ministérielles** de la 4e et 5e secondaire sont offertes selon l'horaire annuel du ministre disponible à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/ . http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/documents-dinformation-sur-les-epreuves/ L'horaire des épreuves **locales** sera transmis personnellement aux parents qui en auront fait la demande à l'aide de l'annexe 7.

Annexes

Annexe 1 Formulaire d'avis de scolarisation à la maison par les parents

Annexe 2 Formulaire de demande de prêt de manuels scolaires

Annexe 3 Formulaire de demande d'accès aux locaux et aux ressources matériels

Annexe 4 Déclaration relative aux antécédents judiciaires

Annexe 5 Formulaire de demande de services complémentaires

Annexe 6 Formulaire à l'échange de renseignements personnels

Annexe 7 Formulaire d'inscription à une épreuve imposée par le Centre de services scolaire ou par le ministre

Annexe 8 Mesures d'adaptation pour l'évaluation des apprentissages

Annexe 9 Plan d'intervention de l'élève

Tous ces **formulaires interactifs** sont disponibles sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

Une fois complété, vous devez **faire parvenir le formulaire à** : scolarisation_maison@csduroy.qc.ca

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 1
Avis relatif à la scolarisation à la maison

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

IDENTIFICATION PERSONNELLE de l'enfant

Date de la demande : _____

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Code permanent de l'enfant (si connu) : _____

Date de naissance : _____

Niveau scolaire : ☐ Primaire_____ ☐ Secondaire _____

Date à laquelle l'enfant a cessé ou cessera de fréquenter un établissement scolaire : _____

Nom de l'école fréquentée : _____

IDENTIFICATION PERSONNELLE des parents

Nom et prénom du premier parent : _____

Adresse postale: _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du deuxième parent : _____

Adresse postale : _____
(Si différente)

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____
(Si différent)

Informations particulières : _____

_____

AVEZ-VOUS REMPLI LE FORMULAIRE EN LIGNE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR LA SCOLARISATION À LA MAISON? Oui ☐ Non ☐

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 2
Demande de prêt de manuels scolaires

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

IDENTIFICATION PERSONNELLE de l'enfant

Date de la demande : _____

Nom et prénom de l'enfant : _____

Code permanent de l'enfant (si connu) : _____

Date de naissance : _____

Niveau scolaire : ☐ Primaire :_____ ☐ Secondaire : _____

Nom du parent responsable : _____

Courriel du parent responsable :_____Téléphone :_____

Nom de l'école du quartier : _____

Veuillez cocher les matières pour lesquelles vous désirez emprunter un manuel scolaire en lien au projet d'apprentissage de votre enfant.

Matières identifiées dans le projet d'apprentissage de l'enfant

Espace réservé au Centre de services scolaire

Date du prêt : _____

Domaine des langues

Français ☐

Primaire ☐

Secondaire ☐

Titre du manuel remis : _____

Code d'identification : _____

Anglais ☐

Primaire ☐

Secondaire ☐

Titre du manuel remis : _____

Code d'identification : _____

Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie

Mathématique ☐

Primaire ☐

Titre du manuel remis : _____

Code d'identification : _____

Secondaire ☐	

Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie	
Science et technologie ☐ Primaire ☐ Secondaire ☐	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Applications technologiques et scientifiques ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Science et environnement ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Science et technologie de l'environnement ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Chimie ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Physique ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Domaine de l'univers social	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté ☐ Primaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Géographie ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Histoire et éducation à la citoyenneté ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Histoire du Québec et du Canada ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Monde contemporain ☐	Titre du manuel remis : _____

Secondaire	Code d'identification : _____

Éducation financière ☐ Secondaire	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____
Domaine du développement de la personne	
Éthique et culture religieuse ☐ Primaire ☐ Secondaire ☐	Titre du manuel remis : _____ Code d'identification : _____

Les manuels ainsi empruntés doivent être remis à l'école au plus tard le 30 juin de chaque année.

Il est de la responsabilité du parent de remettre les manuels scolaires dans le même état qu'au moment où il en a pris possession. Référence : article 18.2. de la *Loi sur l'instruction publique*

_____ _____

Signature du parent (**seulement lors de la réception des volumes)** Date

_____ _____

Nom du responsable de l'école ou du Centre de services scolaire Date

Envoyer ce présent avis par courriel : scolarisation_maison@csduroy.qc.ca

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 3

Formulaire de demande d'accès aux locaux et aux ressources matériels

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site :

https://csscdr.gouv.qc.ca/

	ENTRE	**ET** (nom et coordonnées du parent responsable)
Contrat de prêt ou de location	Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy 1515, rue Sainte-Marguerite, C.P.100 Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7	**Nom :** _____ **Adresse :** _____ **Ville :** _____ **Code postal :** _____

Activité pédagogique : _____

Type de local demandé : _____

Précisez le matériel : _____

_____

_____

_____

Date prévue de l'activité : _____ Heure : _____

Nombre de personnes : _____

*Détail du coût : **GRATUIT** dans le cadre d'une activité pédagogique d'un enfant scolarisé à la maison par les parents.*

Réservé à l'organisme

Selon la disponibilité, le prêt du local et du matériel vous est **accordé** pour :

Date : _____ Heure : _____

École :_____ Local : _____

Nom de l'employé de l'établissement : _____

RÈGLEMENTS (Assurance responsabilité)

L'occupant s'engage à respecter les règlements de l'établissement et est avisé que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy détient une assurance responsabilité civile qui la protège contre les dommages causés par sa faute ou sa négligence et que **tout autre dommage est de la responsabilité du locataire ou de l'utilisateur**.

Il est interdit de fumer dans les locaux et sur les terrains de l'école. Si une amende est remise à l'établissement pour une infraction commise en lien avec la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* et constatée lors de l'utilisation par l'occupant, ce dernier s'engage à rembourser la totalité des frais reliés à cette amende.

L'occupant s'engage également à laisser les locaux dans le même état qu'il en a pris possession. **Toutes réparations dues à des bris causés lors de l'utilisation des locaux seront facturées à l'occupant incluant matériels et main-d'œuvre**.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé à _____ le (date) _____

_____	_____
Représentant de l'école (Nom en lettres moulées)	Représentant de l'occupant (Nom en lettres moulées)
_____	_____
Signature du représentant de l'école	Signature de l'occupant

Envoyer ce présent avis par courriel : scolarisation_maison@csduroy.qc.ca

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Dans le cadre de la scolarisation à la maison par les parents

Annexe 4

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(article 258.1 et suivants L.I.P. et article 54.1 et suivants L.E.P.)

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

VEUILLEZ REMPLIR CETTE DÉCLARATION
EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Dans le respect des règles en matière de collecte, de conservation et de communication de renseignements personnels, veuillez transmettre cette déclaration dans les 10 jours de la remise du formulaire, **sous pli confidentiel, à monsieur Patrick Boisclair, responsable** de l'*entente relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les commissions scolaires, à l'adresse suivante :* Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, Service des ressources humaines, 1515, rue Sainte-Marguerite, C.P. 100, Trois-Rivières G9A 5E7.

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel.)

_____

PRÉNOM (1) _____ **PRÉNOM (2)** _____

DATE DE NAISSANCE _____ **SEXE** ☐ **Masculin** ☐ **Féminin** **TÉLÉPHONE** _____

ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)

_____

VILLE _____ **PROVINCE** _____ **CODE POSTAL** _____

ADRESSE PRÉDÉCENTE (n°, rue, app.)(si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de 5 ans)

_____

VILLE _____ **PROVINCE** _____ **CODE POSTAL** _____

Cochez les cases appropriées dans chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez à la présente formule.

Inscrivez votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.

SECTION 2 DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

OU

☐ J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

OU

☐ J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 3 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.

OU

☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.

OU

☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 4 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

☐ Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.

ou

☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE

***La Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé prévoient* :**

- Que la présente formule de déclaration doit être transmise au Centre de services scolaire ou à l'établissement d'enseignement privé,
- Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au Centre de services scolaire ou à l'établissement d'enseignement privé tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires,
- Que le titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours de celui où il en est lui-même informé, déclarer au MEES tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'il ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires,
- Que le Centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer le MEES de chacun des cas où elle ou il conclut à l'existence d'un lien entre les antécédents judiciaires d'un titulaire d'une autorisation d'enseigner et les fonctions qui lui sont confiées ou qui sont susceptibles de lui être confiées au sein du Centre de services scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé,
- Que le Centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration.

AVIS

- Toute formule de déclaration sera considérée comme incomplète et sera retournée à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.
- Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis du Centre de services scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé, ont un lien avec les fonctions seront considérés.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets.

Signature du parent responsable de la scolarisation à la maison	Date

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 5
Demande de services complémentaires

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

IDENTIFICATION PERSONNELLE de l'enfant

Date de la demande : _____

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Code permanent de l'enfant (si connu) : _____

Date de naissance : _____

Niveau scolaire : ☐ Primaire_____ ☐ Secondaire _____

Date à laquelle l'enfant a cessé ou cessera de fréquenter un établissement scolaire : _____

Nom de l'école du quartier : _____

Service demandé :

Orthopédagogie ☐ Éducation spécialisée ☐ Psychologue ☐

Orthophonie ☐ Psychoéducation ☐ Information et orientation scolaires ☐

A. Précisez les signes, symptômes, comportements, observations qui vous amènent à demander ce service complémentaire :

B. Depuis combien de temps ces signes, symptômes ou comportements sont-ils observés ?

C. Décrivez les interventions qui ont été expérimentées par la personne responsable de la scolarisation de l'enfant, en lien à la problématique décrite au point A :

D. Y a-t-il déjà eu un organisme, un service qui ont déjà été sollicités en lien à cette problématique ? (ex. : CIUSS, service privé, etc.)
E. Autres commentaires :

Dossiers à joindre à la demande des services complémentaires

- ☐ Rapport récent du professionnel
- ☐ Formulaire du consentement de transfert d'information entre professionnels

Nom du parent	Date

Envoyer ce présent avis par courriel : scolarisation_maison@csduroy.qc.ca

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 6

ÉCOLE :_____ ***ANNÉE SCOLAIRE :*** _____

CONSENTEMENT À L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS ET GÉNÉRAUX

*Nom de l'élève :*_____ *Prénom :* _____

Date de naissance : _____/_____/_____ Âge : _____

Nom des parents : _____ _____
mère *père*

Répondant : père ☐ *mère* ☐ *autre* ☐

CARACTÉRISTIQUES DE CET ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Fins pour lesquelles ces renseignements seront utilisés :

_____

_____

_____

Description des renseignements à communiquer :

_____

_____

_____

DESTINATAIRE(S) DE CES RENSEIGNEMENTS

Nom : _____ ***Nom :*** _____

Fonction : _____ ***Fonction :*** _____

Organisme : _____ ***Organisme :*** _____

Adresse : _____ ***Adresse :*** _____

J'autorise _____ _____ _____
Nom Fonction Organisme

_____ _____
Adresse Code postal

à communiquer **les renseignements conformément aux caractéristiques ci-haut, et ce, pour une** durée de_____jours à compter de la date de sa signature.

Signature de l'élève majeur ou du titulaire de l'autorité parentale si l'élève est mineur OUI ☐ NON ☐

_____*Date :*_____/_____/_____

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 7

Inscription à une épreuve du Centre de services scolaire ou du MINISTÈRE

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

IDENTIFICATION PERSONNELLE de l'enfant
Date de la demande : _____
Nom de l'enfant : _____
Prénom de l'enfant : _____
Code permanent de l'enfant (si connu) : _____
Date de naissance : _____
Niveau scolaire : ☐ Primaire_____ ☐ Secondaire _____
Date à laquelle l'enfant a cessé ou cessera de fréquenter un établissement scolaire : _____
Nom de l'école du quartier: _____
_____ Nom du parent

* Joindre le projet d'apprentissage de l'enfant.

Matières	Primaire						Secondaire									
Français : lecture	2e	☐	4e	☐	6e	☐	1re	☐	2e	☐	3e	☐	4e	☐	5e	☐
Français : écriture	2e	☐	4e	☐	6e	☐	1re	☐	2e	☐	3e	☐	4e	☐	5e	☐
Français : communication orale															5e	☐
Mathématique : résoudre une situation problème							1re	☐	2e	☐	3e	☐				
Mathématique : résoudre une situation problème CST													4e	☐	5e	☐
Mathématique : résoudre une situation problème ST													4e	☐	5e	☐
Mathématique : résoudre une situation problème SN													4e	☐	5e	☐
Mathématique : déployer un raisonnement mathématique	2e	☐	4e	☐	6e		1re	☐	2e	☐	3e	☐				
Mathématique : déployer un raisonnement mathématique CST													4e	☐	5e	☐
Mathématique : déployer un raisonnement mathématique ST													4e	☐	5e	☐
Mathématique : déployer un raisonnement mathématique SN													4e	☐	5e	☐
Anglais : Interaction orale					6e	☐							4e	☐	5e	☐
Anglais : Comprendre des textes					6e	☐	1re	☐	2e	☐	3e	☐	4e	☐	5e	☐
Anglais : Écrire des textes					6e	☐	1re	☐	2e	☐	3e	☐	4e	☐	5e	☐
Sciences et technologie : volet théorique							1re	☐	2e	☐			4e	☐	5e	☐
Applications technologiques et scientifiques : volet théorique											3e	☐	4e	☐	5e	☐
Histoire éducation à la citoyenneté							1re	☐	2e	☐						
Histoire du Québec et du Canada											3e	☐	4e	☐		
Géographie							1re	☐	2e	☐						
Monde contemporain															5e	☐
Éducation physique et à la santé													4e	☐	5e	☐
Éthique et culture religieuse							1re	☐	2e	☐	3e	☐	4e	☐	5e	☐
Arts													4e	☐	5e	☐
Éducation financière															5e	☐
Autres :															5e	☐

Envoyer ce présent avis par courriel: Scolarisation_maison@csduroy.qc.ca

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 8
Mesures d'adaptation pour l'évaluation des apprentissages[12]

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

IDENTIFICATION PERSONNELLE de l'enfant
Date de la demande : _____ Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____ Code permanent de l'enfant (si connu) : _____ Date de naissance : _____ Niveau scolaire : ☐ Primaire_____ ☐ Secondaire_____ Date à laquelle l'enfant a cessé ou cessera de fréquenter un établissement scolaire : _____ Nom de l'école du quartier : _____ _____ Nom du parent **** Joindre le plan d'intervention de l'enfant à ce présent formulaire et le projet d'apprentissage****
Réservé au Centre de services scolaire
Mesure d'adaptation accordée lors de la passation des épreuves imposée par le Centre de services scolaire ou le ministre **Responsable de la sanction des études**

Envoyer ce présent avis par courriel : scolarisation_maison@csduroy.qc.ca

[12] Réf. chapitre 5 du guide de la sanction des études MEES "Mesures d'adaptation pour l'évaluation des apprentissages"

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

Annexe 9

Plan d'intervention de l'élève : SCOLARISATION À LA MAISON

Ce formulaire version interactive est disponible sur notre site : https://csscdr.gouv.qc.ca/

PLAN D'INTERVENTION **Primaire** ☐ **Secondaire** ☐

Année scolaire _____

1 - Personnes participant au plan d'intervention	
Fonction	**Nom**

2 - Renseignements nominatifs et généraux

_____ _____ **Féminin** ☐ **Masculin** ☐

Nom de l'enfant **Prénom de l'enfant** **Fiche :** ☐

Date de naissance : _____ **Âge au 30 septembre :** _____

Mère

Nom **Prénom**

Père

Nom **Prénom**

Répondant : **Mère** ☐ **Père** ☐ **Tuteur** ☐

Tuteur

Nom **Prénom**

_____ _____

Dernière école fréquentée : _____

Cycle :_____**Année :** _____

3 - But du plan d'intervention (cocher le ou les buts visés par ce plan)

- ☐ Se mobiliser : échanger de l'information et trouver ensemble des solutions à mettre en place en regard des difficultés rencontrées par l'élève afin de lui permettre de progresser.
- ☐ Préciser des adaptations diverses (stratégies d'enseignement, matériel adapté…) en plus des actions prises par l'enseignant ou des ressources spécialisées, afin d'adapter ses interventions aux besoins de l'élève dans le développement de sescompétences.
- ☐ Prendre des décisions au regard du cheminement scolaire de l'élève ou de son classement.

4 - Historique scolaire

Année scolaire	Cycle-Année	Classe	École s'il y a lieu	Centre de services scolaire	Date d'arrivée	Date départ	Services offerts par l'école ou par le Centre de services scolaire	Outils d'aide technologique

5 - Historique des observations, des évaluations ou suivis

Centre de services scolaire ou partenaires	Nom des intervenants	Fonction	Suivi		État du suivi		Date
			Observation	☐	Demande	☐	
			Évaluation	☐	En cours	☐	
			Accompagnement	☐	Terminé	☐	
			Observation	☐	Demande	☐	
			Évaluation	☐	En cours	☐	
			Accompagnement	☐	Terminé	☐	
			Observation	☐	Demande	☐	
			Évaluation	☐	En cours	☐	
			Accompagnement	☐	Terminé	☐	
			Observation	☐	Demande	☐	
			Évaluation	☐	En cours	☐	
			Accompagnement	☐	Terminé	☐	
			Observation	☐	Demande	☐	
			Évaluation	☐	En cours	☐	
			Accompagnement	☐	Terminé	☐	

6 - Portrait de l'élève

6.1 Préciser les savoir-agir de l'élève (forces, capacités, intérêts)

6.2 Précisez les limitations ou difficultés de l'élève (qui l'empêche de progresser dans le développement de ses compétences ou qui compromettent sa réussite scolaire.

6.3 Précisez les interventions ou les mesures mises en place à ce jour en regard des limitations ou des difficultés ciblées

Objectifs à atteindre	Moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs	Responsable

Nom du parent

Date